



MAIRIE-INFOS

La lettre d'information municipale

Saint Bonnet de Bellac, le 4 août 2020

Madame, Monsieur, Chers concitoyens,

Alors que dans MAIRIE-INFOS du 25 juillet, je vous faisais part des restrictions de l'usage de l'eau édictées par l'arrêté du Préfet du 20 juillet, je dois à nouveau, vous informer de l'évolution des restrictions durcies par un nouvel arrêté du Préfet en date du 30 juillet, qui interdit pratiquement toute utilisation de l'eau hormis pour l'usage familial et sanitaire .

*En effet, « **le département de la Haute-Vienne est reconnu en état de crise renforcée vis à vis de la situation d'étiage** » selon l'arrêté précité.*

Vous trouverez, ci-après, les principales interdictions qui affecteront notre quotidien.

Par ailleurs, un nouvel exemplaire de la parution intitulée « le bulletin de St Bonnet » m'oblige à apporter certaines précisions ou rectifications.

Bien cordialement. Jean-Claude Boulle

Article 2 de l'arrêté préfectoral

Sont interdits les usages de l'eau suivants, sur l'ensemble du territoire du département de la Haute-Vienne :

- l'arrosage des espaces publics ou privés tels que pelouses, terrains de sport de toute nature, espaces verts, jardins d'agrément ou potagers, jardinières, balconnières ou bandes fleuries. L'arrosage demeure autorisé de 20h à 8h **uniquement si l'eau est issue d'un système de récupération d'eau de pluie.**
- le lavage des véhiculessauf pour les véhicules ayant une obligation réglementaire (véhicules alimentaires ou transports de bétail) ou techniques (bétonnières,)
- la vidange et le remplissage des piscines (hors remise à niveau) à usage privatif y compris les piscines gonflables ou démontables.
- le lavage de terrasses, toitures ou autres éléments immobiliers.
- les prélèvements dans le milieu hydrographique (eaux superficielles et souterraines).

L'épicerie

On y annonce « la mort de l'épicerie ». **Non, ce n'est pas la mort** de l'épicerie mais la **cessation d'activité** de Madame Bardin qui a demandé la résiliation de son bail concernant un bâtiment à usage commercial qui lui est loué par la mairie.

En 1997, M et Mme Bessaguet ont pris leur retraite et l'épicerie **n'est pas morte pour autant**. Le conseil municipal, sous l'impulsion de son maire, Louis Germaneau, a décidé du rachat par la commune du bâtiment comprenant les locaux commerciaux et l'appartement qu'il a fait rénover.

Lili a cherché des successeurs et Mr et Mme Guéguénat ont pris la suite de Mr et Mme Bessaguet, le 1er juillet 1997.

Ensuite, Mr et Mme Guegueniat ont résilié leur bail le 15 novembre 1998 et l'épicerie **n'est pas morte**, Mme Jeannine Roulet a pris la suite le 1er décembre 1998.

Mme Jeannine Roulet-Bardin a donné son congé pour le 31 décembre 2020 et **l'épicerie continuera d'exister** comme je vous l'ai indiqué dans MAIRIE-INFOS du 25 juillet.

Un repreneur sera agréé lors du prochain conseil municipal et courant janvier l'épicerie sera de nouveau fonctionnelle, sur place rue des Tilleuls et des tournées seront assurées.

Les chemins de randonnée

L'ouverture ou la réouverture des chemins de randonnée, que nous appellerons plutôt de promenade, sera à l'ordre du jour à l'automne. En effet, ce projet figure dans notre programme municipal et c'est une mission qui a été confiée à notre collègue Joël Dechâtre, conseiller délégué à la vie associative. Le confinement en a retardé la mise en œuvre.

Un premier chemin devait être aménagé au printemps reliant le Verger (commune de Peyrat de Bellac) à la Nigonnerie. La commune de Peyrat ayant déjà aménagé sa partie, des volontaires du village, sous la houlette de Pascal Joly avec le soutien de la commune et du comité des fêtes, devaient réaliser ces travaux. Ce n'était que partie remise puisque ces travaux viennent de commencer et devraient être terminés en septembre prochain.

Effectivement, ce projet d'aménagement de chemins se fera sous l'égide de la commune avec la participation du comité des fêtes et des personnes intéressées, nous en avons rencontré quelques unes lors des élections municipales, Joël reprendra contact avec elles prochainement.

Communauté de communes

Après 18 ans passés au bureau de la communauté de communes, le Maire ne s'est pas représenté au poste de vice-président aux finances, poste qu'il a occupé pendant 12 ans. Il reste de droit membre titulaire du Conseil communautaire et sa 1ère adjointe en est membre suppléant.

JC Boulle est membre des commissions des finances, de la stratégie territoriale et de l'agriculture.

Ginou Chappet est membre des commissions de la culture et du tourisme, elle représente la communauté aux Conseils d'administration du Théâtre du Cloître et de l'office de tourisme.

Pour information, un vice-président n'est pas là pour représenter sa commune mais pour gérer une compétence intercommunale au service de la Communauté.

Il n'est pas nécessaire d'être vice-président pour obtenir des choses pour sa commune. Louis Germaneau ne l'était pas quand il a obtenu la création des vestiaires du stade et le maire actuel ne l'était pas non plus quand il a négocié l'implantation de la déchèterie à Saint Bonnet, ainsi que la requalification de la salle polyvalente en salle de spectacle.